

MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 AVRIL 2019

Présents : AVON Jean-Michel, BERAUD François, BRONDEX Elisabeth, BURGOD Stéphane, COCHET Simone, COPPIN Martine, DAVIET Bernard, DESTAGNOL Bernard, LEGOUHY Valérie, PAILLE Françoise, PETRIER Pierre, RAVOIRE François, ROBBE Pierre, ROUPIOZ Gilbert, VERCAEMST Isabelle, VIGNOUD Sophie, VIOLLET Marc, VIOLLET Philippe

Absents excusés : BAU ROUPIOZ Valérie (pouvoir donnée à F. RAVOIRE), BLOUET Christine (pouvoir donnée à F. BERAUD), DEMAISON Béatrice, DERRIEN Patrice (pouvoir donné à P. PETRIER), POUPARD Valérie (pouvoir donné à B. DESTAGNOL), THOMAS Patrice (pouvoir donné à P. ROBBE), TILLIET Christophe,

Absents : LAMBERT Damien, SZMALC Véronique, VALLIER Michel,

Secrétaire de séance : M. Pierre PETRIER

Le compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2019 est adopté à l'unanimité

DEL_2019_95 : Construction de l'école maternelle et de locaux périscolaires : choix du maître d'œuvre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition du Cabinet Composite pour la mission de maîtrise d'œuvre, et autorise M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant, ainsi que tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DEL_2019_096 : Construction de l'école maternelle et de locaux périscolaires : validation de l'esquisse

Après présentation de l'esquisse des plans du futur projet de l'école maternelle et des locaux périscolaires du Cabinet Composite, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'esquisse présentée, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier, avec le Cabinet Composite.

DEL_2019_97 : Choix du prestataire pour les installations modulaires pour l'école

Après examen des propositions reçu pour l'installation d'une structure mobile qui ferait office de trois salles de classes et sanitaires, le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise ALGECO pour un coût de location mensuel de 3 039,00 € HT auquel s'ajoutent les frais d'installation/désinstallation et transport de 28 580,00 € HT, soit un budget sur 23 mois de 98 477 € HT (118 172,40 € TTC). Il autorise M. Le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DEL_2019_098 : Marché de fournitures de repas pour les restaurants scolaires : publication du marché

Les contrats pour la fourniture des repas de restauration des écoles de Vallières-sur-Fier et Versonnex arrivant à échéance en fin d'année scolaire 2018-2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer une consultation en procédure adaptée pour assurer la livraison et la fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires des écoles de Vallières-sur-Fier et Versonnex. Il autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

DEL_2019_099 : Convention de groupement de commandes pour le marché de fournitures et de livraison de repas avec la commune de Versonnex

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer un groupement de commandes entre la commune de Vallières-sur-Fier et la commune de Versonnex pour le marché de fournitures et de livraison de repas en liaison froide, et autorise Monsieur le Maire signer ladite convention.

DEL_2019_100 : Travaux de taille de haie vive sur la Rue des Saules

Après présentation du devis du Chantier Local d'Insertion du Grand Annecy pour la réalisation de travaux de taille de haie vive sur la Rue des Saules, pour un montant s'élevant à 962.50 € pour 2,5 jours de travail, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis et autorise Monsieur le Maire signer la convention à intervenir et tout autre document se rapportant à ces travaux.

DEL_2019_101 : Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les durées d'amortissement :

- à 5 ans pour les frais d'études, d'insertion, de recherche et de développement,
- à 15 ans pour les subventions d'équipement et les installations de voirie

DEL_2019_102 : Attribution des subventions 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les subventions à attribuer au titre de l'année 2019.

DEL_2019_103 : Vente du garage n°10 de la copropriété « Les Allobroges » sise Rue du Vieux Bourg au profit de M. et Mme FROMAGET Quentin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder ce garage n° 10 situé dans la copropriété « Les Allobroges » à M. et Mme FROMAGET Quentin, pour un montant de 12 000 € net vendeur, les frais de notaire étant supportés par les acquéreurs, et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte notarié ainsi que tout document s'y rapportant.

DEL_2019_104 : Tarifs de la garderie périscolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs de la garderie périscolaire ci-dessous

Garderie du matin et du soir

Quotient familial	0 à 620	621 à 750	750 à 1200	1201 et plus
Tarif à la ½ heure	0.50 €	0.75 €	1.00 €	1.25 €
Tarif à l'heure	1.00 €	1.50 €	2.00 €	2.50 €

Pour le site de l'école du Val, la dernière demi-heure du matin (à partir de 8h30) est gratuite pour les enfants dont un frère ou une sœur est scolarisé à l'école de Versonnex et qui bénéficie du transport scolaire. Cette possibilité n'est ouverte que si l'enfant est déposé à 8h30.

Pénalités de retard : doublement du tarif applicable

Garderie du mercredi

Les tarifs seront modulés en fonction du quotient familial.

Quotient familial	0 à 620	621 à 750	750 à 1200	1201 et plus
Forfait pour les 3h	3.00 €	4.50 €	6.00 €	7.50 €
½ heure de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30	0.50 €	0.75 €	1.00 €	1.25 €
1h de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30	1.00 €	1.50 €	2.00 €	2.50 €

Pénalités de retard : doublement du tarif applicable

DEL_2019_105 : Validation des règlements intérieurs des restaurants scolaires

Après présentation des règlements intérieurs des restaurants scolaires de l'école du Val et de l'école du Centre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces règlements intérieurs qui seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

DEL_2019_106 : Validation des règlements intérieurs des garderies

Après présentation des règlements intérieurs des garderies de l'école du Val et de l'école du Centre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces règlements intérieurs qui seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2019-2020

DEL_2019_107 : Sectorisation de la répartition des enfants dans les écoles

Pour répondre à la cohérence géographique et pédagogique ainsi que l'égalité d'accès de tous les enfants à l'école, le Conseil Municipal décide de définir deux périmètres en s'appuyant sur l'implantation géographique des communes historique pour définir la carte scolaire sur le territoire de Vallières-sur-Fier: Le périmètre appelé « Val de Fier » rattache ses ressortissants à « l'école du Val » et le périmètre appelé « Vallières » rattache ses ressortissants à « l'école du Centre ».

DEL_2019_108 : Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre les communes de CAP LOISIRS (Marcellaz-Albanais - Etercy – Hauteville-sur-Fier - Vallières-sur-Fier) et la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs de CAP LOISIRS avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie, et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1

DEL_2019_109 : Travaux d'installation d'un bungalow au tennis : autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable de travaux au complexe sportif des Marais sur la parcelle cadastrée section B n° 1618, pour l'installation d'un bungalow au tennis.

DEL_2019_110 : modification des statuts de la Communauté de de Communes Rumilly Terre de Savoie : prise de compétence facultative « création, aménagement et entretien des liaisons cyclables suivant le tracé des axes structurants annexés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes intégrant la prise de compétence facultative « Création, entretien, aménagement des liaisons cyclables »